

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2.

Considérant que les travaux d'aménagement du carrefour formée par la rue Jean Jaurès et la sortie 9 de l'A22 sont achevés et qu'il convient dans l'intérêt du public, tant pour la sécurité des usagers que pour faciliter la circulation, de réglementer le régime de priorité de cette intersection.

N° 2020- 27670

ARRETONS

Article 1.

La circulation au carrefour formée par la rue Jean Jaurès et la sortie 9 de l'A22, sera réglementée au moyen de signaux lumineux tricolores.

Article 2.

Toutes les arrêtés antérieurs réglementant le régime de priorité de la sortie 9 de l'A22 sur la rue Jean Jaurès sont abrogés.

Article 3.

En cas de non fonctionnement de l'ensemble des signaux lumineux tricolores ou de leur mise en clignotant les véhicules abordant le carrefour de la sortie 9 devront céder le passage aux véhicules circulant sur la rue Jean Jaurès et ne s'y engager que s'ils peuvent le faire sans danger.

Article 4.

Les dispositions du présent arrêté seront mises en application dès la pose de signalisation réglementaire par les services de la Métropole Européenne de Lille.

Article 5.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 - 1 rue de la Performance 59650 VILLENEUVE D'ASCQ,
- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ EN BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA – Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES
- C.R.I.C.R. 61 avenue du Lieutenant Colpin BP 92 59652 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex,
- Service Régional des Transports de la D.R.E. Nord Pas de Calais 4 rue de Bruxelles BP 259 59019 LILLE Cedex,
- Service Sécurité de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Service Vie des Quartiers de VILLENEUVE D'ASCQ.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 10 septembre 2020,
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : 18 Septembre 2020